

Séance du 09 juin 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DCM N°35/2020

Envoyé en préfecture le 26/06/2020
Reçu en préfecture le 26/06/2020
Affiché le
ID : 004-210400131-20200609-202035INTERCO-DE

---- L'an deux mille vingt
le neuf juin à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes** de la commune
sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
LATIL Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge,
ARMINGOL Elisabeth et **WEBER** Hélène.

Absent(s) excusé(s) : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et
MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs : **WALCZAK** Franck à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : INTERCO – ACCUEIL DU CENTRE DE LOISIRS A AUBIGNOSC - MISE A
DISPOSITION DES BATIMENTS / CANTINE – GARDERIE - ECOLE**

---- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune accueille le centre de loisirs organisé par la communauté de commune Jabron Lure Vançon Durance et met à disposition la cantine/garderie et mettra, le cas échéant, à disposition le hall de l'école.

---- Une convention de mise à disposition doit être signée entre les 2 parties afin d'en définir les modalités notamment les remboursements eau, électricité, etc. Un projet de convention a été envoyé à cet effet avant la présente séance à chaque conseiller.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

* **AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires et périscolaires à la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance pour l'accueil du centre de loisirs.

* **PRECISE** que l'autorisation est également donnée au 1^{er} adjoint (le maire étant, à ce jour, également président de l'EPCI).

-- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

